LA LETTRE DE LA
CMAP
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

Janvier 2013 | Numéro 16

La CMAP engagée à vos côtés

« Enrichir notre offre de services pour mieux vous accompagner »

Christian Le Lann
Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je tiens à vous présenter en mon nom et au nom de tous les élus et collaborateurs de la CMAP nos meilleurs vœux pour l'année 2013. Je souhaite que cette nouvelle année voit se concrétiser la réussite de vos projets et vous permette de continuer à avancer avec confiance, en ayant à cœur de perpétuer les valeurs et le savoir-faire qui font la qualité de nos métiers. Parce que je sais que la période n'est pas facile, et que j'ai à cœur de défendre l'artisanat parisien, cette année encore, je ferai tout mon possible pour améliorer les conditions d'exercice de vos activités dans notre capitale et la CMAP développera encore son offre de services pour toujours mieux répondre à vos besoins et à vos attentes.

Parmi les grandes thématiques qui ponctueront cette année, la mise en accessibilité de vos locaux doit être l'un de vos enjeux majeurs. Je vous rappelle que la loi handicap entrera en vigueur au 1er janvier 2015. Elle rend obligatoire l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap. Cela signifie que l'ensemble des entreprises et commerces de proximité de la capitale qui accueillent de la clientèle dans leur magasin ou leur atelier sont concernés par cette réglementation. Vous devez donc dès aujourd'hui prévoir les aménagements adéquats. Pour faciliter vos démarches de mise en accessibilité, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris a mis en place de nombreux services. Vous pouvez nous contacter pour obtenir des informations et des conseils pratiques sur les mises aux normes à prévoir en matière d'accessibilité et bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour vérifier la conformité de votre local.

Nos équipes vous ont accompagné avec beaucoup de plaisir tout au long de cette année, et seront présentes et mobilisées à vos côtés en 2013 pour toujours mieux vous aider, vous informer, vous conseiller à chaque étape de votre vie professionnelle.

Christian LE LANN
Président

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Paris

Focus sur ...l'Agenda du Président

● **6 septembre** : Comité directeur de l'UPA.

● **10 septembre :** Nuit de l'artisanat à Lille dans le cadre du bureau de l'APCMA.

● **11 septembre :** Bureau de l'APCMA.

● **11 septembre :** Forum de l'accessibilité à la Bourse du Commerce de Paris.

● **14 septembre :** Inauguration de la 5ème Biennale de la Création des Arts décoratifs en l'Eglise Saint-Louis de la Salpêtrière, en présence de madame Lyne Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, Serge Nicole, Président des Ateliers d'Art de France, Alexis Govciyan, directeur de l'Institut Supérieur des Métiers et de Patrick Kruse, directeur de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement.

● **20 septembre :** Conseil national de l'UPA.

● **21 septembre :** Déjeuner avec Bernard Boucault, préfet de police de Paris.

● **21 septembre :** Célébration de la fête de la gastronomie à l'occasion de la 5ème biennale de la création des arts décoratifs, en présence de Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

● **25 septembre :** Remise de la médaille d'officier du mérite à Pierre Martin, au CESE.

● **27 septembre :** Petit déjeuner d'arrondissement avec les artisans du 5ème.

● **4 octobre :** Comité directeur de l'UPA.

● **10 octobre :** Bureau de l'APCMA.

● **18 octobre :** Conseil national de l'UPA.

● **24 octobre :** Bureau de la CRMA Ile-de-France.

● **25 octobre :** Congrès national de l'UPA.

● **29 octobre :** Inauguration des nouveaux ateliers de formation de l'Ecole Nationale Supérieure des Métiers de la Viande, en présence de monsieur Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif, ainsi que de très nombreuses personnalités du monde politique, économique et artistique.

● **30 octobre :** Remise de titres aux apprentis, lauréats du BTM pâtissier-confiseur-glacier-traiteur, à l'Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris en présence de Dominique Descamps, Directeur de l'EBP, de Fabrice Jugnet, Secrétaire général, directeur des services de la CMAP, de Pascal Barillon, 2ème vice-président de la CMAP et de Christian Voiriot, élu de la CMAP et président du jury particulier.

● **7 novembre :** Inauguration du stand de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris lors du vernissage du salon international du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre, en présence de Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

À la CMAP, permanences gratuites par les avocats du barreau de Paris tous les 2ème et 4ème mercredis du mois, sur rendez-vous.

PROCHAINES PERMANENCES :
9 janvier 2013 • 23 janvier 2013
13 février 2013 • 27 février 2013
13 mars 2013 • 27 mars 2013

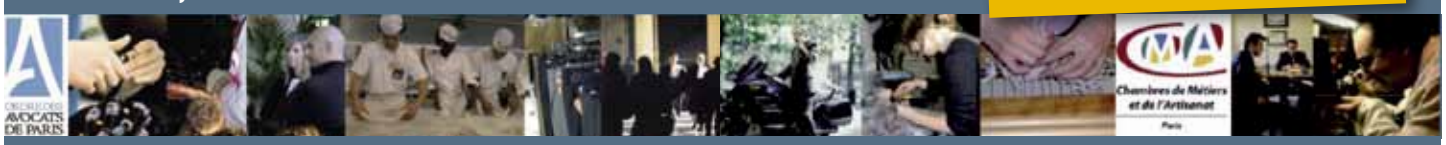

Contact : **service économique** - Tél. : **01 53 33 53 17/18** - mail : **se@cma-paris.fr**

● **12 novembre :** Rencontre avec la Compagnie des avocats-conseils de Paris.

● **13 novembre :** Comité directeur de l'UPA.

● **16 novembre :** Conseil d'administration de la SEMAEST.

● **19 novembre :** Assemblée générale de la CRMA IdF.

● **19 novembre :** Bureau de l'APCMA.

● **21 novembre :** Intervention au titre de l'UPA devant le Bureau de l'association des maires de France.

● **21 novembre :** Inauguration des illuminations de Noël de l'avenue des Champs-Elysées.

● **22 novembre :** Petit déjeuner d'arrondissement avec les artisans du 20ème.

● **23 novembre :** Rencontre avec Julien Bargeton, adjoint au maire chargé des déplacements, des transports et de l'espace public.

● **23 novembre :** réunion préparatoire au 25ème concours des MOF qui sera organisé à Paris en 2015.

● **26 novembre :** Assemblée générale de la CMAP.

● **3 et 4 décembre :** Assemblée générale de l'APCMA. Remise des trophées Stars & Métiers au Théâtre de Paris.

● **5 décembre :** Comité directeur de l'UPA.

● **7 décembre :** Rentrée solennelle du Barreau de Paris.

● **12 décembre :** Bureau de la CRMA IdF.

> LES CHIFFRES CLÉS
au 1er janvier 2013

Plafond mensuel de la sécurité sociale pour 2013 : 3 086 €

SMIC et MG au 1er janvier 2013 :
SMIC Horaire : **9,43 €**
SMIC Mensuel brut : **1 430,22 €**
(base 35h/semaine, soit
9,43 € x 35h x 52/12)

Indice INSEE du coût de la construction :
1 666 (2ème trimestre 2012)

Indice des loyers commerciaux :
107,65 (2ème trimestre 2012)

Taux de l'intérêt légal pour 2012 :
0,71 %

...l'Actualité de la CMAP

● **10 septembre :** Bureau de la CMAP à l'EBP.

● **1er octobre :** Réunion d'information « financer ses travaux de mise en accessibilité ».

● **28 octobre :** Remise de prix à la lauréate parisienne du concours Tremplin 2012 à la CMAP en présence de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, et de Frédéric Cedraschi, représentant la MNRA.

● **5 novembre :** Bureau de la CMAP.

● **5 novembre :** Signature d'un protocole de collaboration avec Bernard Stalter, Président de la SIAGI.

● **19-20 novembre :** Participation de la CMAP à la 12ème édition des Artimobiles. Pascal Barillon, 2ème vice-président de la CMAP a été accueilli dans le 19ème arrondissement, par Daniel Lamy, principal du collège Edmond Michelet.

SEMAINE NATIONALE DE LA CRÉATION - REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES

● **19-22 novembre :** Semaine nationale de la création-reprise d'entreprises artisanales. Réunions d'information : « Faire le choix de l'EIRL » et « Financer sa création d'entreprise ».

● **22 novembre :** Rencontre des partenaires du réseau CFE parisien et des mandataires à la CMAP.

● **26 novembre :** Assemblée générale de la CMAP.

● **5 décembre :** Inauguration des « vitrines Vital' Quartier » à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012, en présence de Pascal Barillon, 2ème vice-président de la CMAP, de Philippe Ducloux, Président de la Semaest, Pierre Aidenbaum, Maire du 3ème arrondissement de Paris, de Fabrice Jugnet, Secrétaire général de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et Didier Dely, Directeur Général de la Semaest.

NOUS LES PROS
ON VEUT UN ASSUREUR QUI S'ENGAGE
UN CONSEIL, UN DEVIS, UN RENDEZ-VOUS ?
Contactez votre Conseiller MAAF PRO au N°Vert 30 15
Connectez-vous sur www.maafpro.fr
MAAF PRO la référence qualité pro

LA CMAP ACCUEILLE LES ARTISANS D'ART BERLINOIS

Dans le cadre de son jumelage avec la Chambre de métiers de Berlin, la CMAP accueillera des artisans d'art berlinois pendant les JEMA 2013. Les œuvres d'une dizaine d'artisans d'art berlinois seront exposées au Viaduc des arts, 57 avenue Daumesnil, 75012 Paris au sein d'une voûte dédiée aux expositions temporaires. Cette exposition sera ouverte au public du 4 au 7 avril 2013 de10h à 19h. Vous pourrez y admirer les œuvres primées lors du concours « Body and soul » à Berlin, en présence de leurs auteurs. Une très belle opportunité de découvrir la créativité de l'artisanat d'art allemand. Afin de favoriser les échanges entre artisans d'art parisiens et berlinois, des visites d'ateliers seront organisées. ■

> ***Vous souhaitez rencontrer des artisans d'art berlinois,*** *votre contact à la CMAP : Philippe Blaize, tél. : 01 53 33 53 19, mail : philippe.blaize@cma-paris.fr.*

ANNUAIRE OFFICIEL DES MÉTIERS D'ART

Créé en 2007 sous forme numérique et consultable sur le site **www.annuaire-officiel-metiersdart.com,** l'annuaire officiel des métiers d'art réalisé par l'Institut national des métiers d'art (INMA) répertorie plus de 4 000 entreprises artisanales. N'hésitez pas à vous y inscrire et accroître ainsi votre visibilité auprès du grand public et des professionnels français et étrangers. ■

> ***Inscription :***
www.annuaire-officiel-metiersdart.com, rubrique inscription
Informations : Rose-Marie Tostivint, tél. : 01 55 78 86 00

Faites reconnaître votre qualification artisanale

L'utilisation des appellations, artisan, artisan d'art, maître artisan, maître artisan en métiers d'art, est réglementée et représente un gage de qualification, d'expérience professionnelle et de qualité de travail pour vos clients. La qualité d'**artisan** est reconnue de droit par le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat aux chefs d'entreprise sur présentation d'un **diplôme dans le métier exercé** (CAP, BEP...) ou d'un titre homologué ou sur justification de **six années d'immatriculation dans le métier.** Sur demande, la qualité d'**artisan d'art** est reconnue dans les mêmes conditions de diplôme ou d'années d'immatriculation aux chefs d'entreprise qui exercent un des métiers de l'artisanat d'art dont la liste est fixée par l'arrêté du 12 décembre 2003.

Le titre de maître artisan est attribué :
Par le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat :

- Aux chefs d'entreprise titulaires du **brevet de maîtrise dans le métier exercé après deux années de pratique professionnelle.**

Par la commission régionale des qualifications :

- Aux chefs d'entreprise titulaires d'un **diplôme de niveau de formation au moins équivalent** au brevet de maîtrise dans le métier exercé après deux années de pratique professionnelle et sur **justification de connaissances en gestion et en psychopédagogie.**
- Aux chefs d'entreprise non diplômés, **immatriculés depuis au moins dix ans, sur justification d'un savoir faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat** (ex : participation à des manifestations collectives...) ou de leur **participation à des actions de formation** (ex : jury d'examen, accueil d'apprentis, enseignement technique...).

Le **titre de maître artisan en métier d'art** est attribué dans les mêmes conditions que pour le titre de maître artisan aux chefs d'entreprise qui exercent un des métiers de l'artisanat d'art. L'usage, ainsi que l'utilisation des marques distinctives, du mot artisan ou l'un de ses dérivés pour l'appellation, l'enseigne, la promotion ou la publicité d'une entreprise, d'un produit ou d'une prestation de service sans détenir la qualité ou le titre sont sanctionnés pénalement. ■

Journées européennes des métiers d'art (JEMA)

> 5 au 7 avril 2013

La CMAP s'associera, de nouveau en 2013, aux JEMA et encourage les artisans d'art à ouvrir leurs ateliers pendant ces journées. Cet évènement constitue une formidable opportunité de se faire connaître auprès du grand public et, ainsi, développer une nouvelle clientèle. A noter que chaque artisan d'art désirant participer aux JEMA devra obligatoirement ouvrir son atelier les 3 journées.
Les JEMA bénéficient d'une importante couverture médiatique (télévisions, radios et presse écrite). De surcroît, un partenariat avec un grand média presse permettra à chaque artisan inscrit de figurer dans un supplément spécifiquement consacré à la manifestation et, ainsi, de bénéficier d'une publicité gratuite.
Vous appartenez aux métiers d'art et de création, vous disposez d'un atelier ou d'une boutique, vous souhaitez une meilleure reconnaissance de votre métier auprès du grand public, des acheteurs professionnels, des médias et des pouvoirs publics, alors n'hésitez pas à vous inscrire directement sur le site **www.journeesdesmetiersdart.eu.** ■

> ***Informations complémentaires :***
Philippe Blaize, tél. : 01 53 33 53 19, mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

Rencontre d'acheteurs professionnels à Milan

Avec 2 330 euros par an, les Italiens sont de loin les consommateurs européens qui consacrent le plus gros budget en soin, mode et beauté. Après une première participation réussie en 2012, la CMAP renouvelle l'organisation, en partenariat avec Ubifrance, d'une rencontre d'acheteurs professionnels du secteur mode à Milan les 13 et 14 mai 2013. L'objectif de cette mission, très concrète, est de permettre à des entreprises artisanales de contacter des distributeurs, agents commerciaux, chaînes de magasins et points de vente multimarques afin d'y vendre leur production.

Descriptif de l'opération :

- **Produits :** moyen/haut de gamme
- **Nombre de participants :** 10 à 15 maximum. La sélection des entreprises sera réalisée sur dossiers par la mission économique de Milan.

Février : présentation dans les locaux de la CMAP du marché italien de la mode par la mission économique de Milan. Chaque entreprise pourra présenter des échantillons de ses collections afin d'obtenir un premier avis sur l'opportunité de se déplacer à Milan.

Février à fin mars : test des entreprises présélectionnées auprès d'acheteurs italiens.

Ces 2 premières phases n'entraînent aucun coût pour les entreprises artisanales.

Milan, 13 mai : présentation de la structuration du marché et rendez-vous B to B avec des distributeurs, agents et chaînes de magasins.

Milan, 14 mai : rendez-vous personnalisés sur points de vente.

Coût de participation : environ 1 100 € HT, voyage, hébergement, frais de mission inclus, avec le soutien financier de la Région Ile-de-France. ■

> ***Votre contact à la CMAP :***
Philippe Blaize, tél. : 01 53 33 53 19,
mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

COFACE : un partenaire export incontournable

La COFACE soutient le développement international des entreprises françaises et les garantit contre les risques financiers liés à leurs échanges commerciaux et leurs investissements internationaux. L'assurance prospection COFACE est particulièrement adaptée aux entreprises artisanales exportatrices. Elle permet de couvrir le risque d'échec commercial d'une action de prospection export et apporte un soutien financier à l'entreprise. Elle prend la forme d'une indemnité provisionnelle (avance de trésorerie) remboursable en cas d'échec.

Dans une période où les subventions sont en forte diminution, l'assurance prospection peut soulager votre trésorerie avec une avance financière pouvant atteindre 19 500 euros remboursable éventuellement 3 ans plus tard, sous conditions. ■

La CMAP et la COFACE vous proposent une réunion pratique d'information Assurance prospection le vendredi 8 février 2013 de 9h30 à 11h00 à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris 72 rue de Reuilly 75012 Paris - métro Montgallet

> ***Inscrivez-vous d'ores et déjà à cette réunion auprès de***
Philippe Blaize, tél. : 01 53 33 53 19,
mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

FINANCÉ PAR LA RÉGION ile de France

ARCAF - SUBVENTION SALONS

L'appui régional à la commercialisation artisanale francilienne - ARCAF - financé par la Région Ile-de-France, permet à des entreprises artisanales franciliennes de prospecter à moindre coût de nouveaux marchés en participant à des salons professionnels, tant en France qu'à l'étranger, ainsi qu'à des missions de prospection export.
Cette subvention est calculée sur une base maximum de 50 % du montant H.T. des dépenses éligibles plafonnée à 1 700 euros pour un salon en France et 5 000 euros pour un salon à l'étranger. Le dossier de candidature ainsi que le règlement de la procédure sont téléchargeables sur le site de la CMAP, www.cma-paris.fr, rubrique développer.
Attention, votre demande doit être formalisée au moins 2 mois avant la tenue du salon. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'acceptation de l'organisateur du salon ou de la mission pour déposer cette demande. ■

> ***Votre contact à la CMAP :***
Philippe Blaize, tél. : 01 53 33 53 19,
mail : philippe.blaize@cma-paris.fr

OUVERTURE DU 25ÈME CONCOURS NATIONAL « UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE »

Votre métier est une passion, relevez le défi en devenant un des meilleurs ouvriers de France, diplôme d'Etat délivré par le Ministère de l'Education nationale, classé au niveau III et reconnu dans le monde entier. Choisissez la voie prestigieuse de l'excellence professionnelle ! Actuellement plus de 130 métiers dans les domaines de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, de l'industrie ou des services sont concernés. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er février 2013 (le candidat doit être âgé de 23 ans au moins à la date de l'inscription). ■

> ***Inscription sur le site internet :***
www.meilleursouvriersdefrance.org ou demande de fiche d'inscription à formuler par courrier à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris ou par mail : commissaire-coet75@meilleursouvriersdefrance.org

Nouveau : la CMAP vous accompagne pour optimiser la gestion de vos ressources humaines

Bien souvent pris dans le quotidien de votre entreprise, vous n'avez pas le temps d'anticiper voire d'analyser vos besoins en matière de ressources humaines (RH). Pourtant, développer les compétences dans l'entreprise, fidéliser ses équipes, optimiser l'organisation et renforcer son rôle de manager sont autant d'atouts qui vous permettront d'améliorer vos performances.

La CMAP vous propose un dispositif spécifique d'accompagnement gratuit* permettant :

- De **faire** un état des lieux de votre organisation et de vos pratiques de gestion des RH
- D'**obtenir** des conseils et des préconisations sur les axes à améliorer
- De **définir** un plan d'actions et une méthodologie adaptée à votre entreprise

Ces prestations sont réalisées par un consultant spécialisé dans le domaine des ressources humaines. ■

> ***Vous êtes intéressé(e) par cette nouvelle prestation, contactez dès aujourd'hui*** *Laure Poirson, tél. : 01 53 33 53 20, mail : laure.poirson@cma-paris.fr*

**Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier de la DIRECCTE Ile-de-France*

ACCESSIBILITÉ, PENSEZ À LA MISE EN CONFORMITÉ DE VOTRE LOCAL OU ATELIER !

Fin 2014, l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) devront être accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous disposez d'un local, d'une boutique ou d'un atelier au sein duquel vous recevez de la clientèle, vous êtes concerné par cette réglementation.
Pour mieux vous accompagner dans cette démarche, la CMAP vous propose de faire réaliser un diagnostic par un consultant expert de l'accessibilité (tarif artisan : 150 € / coût réel de la prestation : 500 €, différentiel pris en charge par la CMAP). ■

> ***Votre contact à la CMAP :***
Laure Poirson, tél. : 01 53 33 53 20, mail : laure.poirson@cma-paris.fr

Bien préparer sa retraite

Vous arrivez en fin de carrière, vous souhaitez préparer votre départ en retraite. Vous vous interrogez sur les modalités pratiques de votre demande, sur le mode de calcul de votre pension vieillesse, sur le nombre de trimestres requis en fonction de votre année de naissance, sur le cumul emploi-retraite, sur le rachat de trimestres. ■

La CMAP et le RSI Ile-de-France Centre organisent une réunion d'information gratuite « Bien préparer sa retraite »
Le lundi 18 février 2013
de 9h30 à 12h00 à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris
72, rue de Reuilly - 75012 Paris
(métro : Montgallet, ligne n° 8)

> ***Inscrivez-vous d'ores et déjà à cette réunion (places limitées) par téléphone au*** *01 53 33 53 18/17 ou par mail : se@cma-paris.fr.*
Nous vous attendons nombreux !

ARTISANS, COMMERÇANTS, ENTREPRENEZ EN TOUTE CONFIANCE !
Des interlocuteurs dédiés pour faire aboutir vos projets.
BRED BANQUE POPULAIRE - 0 892 692 292*
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS - 01 58 06 15 56
BRED LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS BANQUE & ASSURANCE
LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

EIRL et obligation de dépôt des comptes annuels au répertoire des métiers de la CMA de Paris

L'EIRL (Entrepreneur individuel à responsabilité limitée) doit tenir une comptabilité autonome et est soumis aux règles comptables de la comptabilité commerciale. Les documents comptables obligatoires dépendent de son régime d'imposition : réel simplifié, réel normal ou micro-entreprise.

Les comptes annuels doivent être publiés dans les 6 mois de la clôture de l'exercice comptable auprès du registre où a été déposée la déclaration d'affectation. Les entreprises assujetties au régime fiscal de la micro-entreprise, dont les auto-entrepreneurs, doivent établir un relevé actualisant la déclaration d'affectation au 31 décembre de chaque année. Ce relevé doit faire l'objet d'un dépôt au registre auprès duquel la déclaration a été effectuée dans les 6 mois à compter de son établissement.

Les entrepreneurs qui ont déposé leur déclaration d'affectation au répertoire des métiers de la CMA de Paris doivent déposer ces documents comptables à ce répertoire pour y être annexés. Ce dépôt annuel obligatoire a pour effet d'actualiser la composition et la valeur du patrimoine affecté.
En cas de non-respect de cette obligation de dépôt annuel, l'entrepreneur peut être contraint d'y procéder par le président du tribunal de commerce, sous astreinte. ■

> ***Votre contact à la CMAP :***
Corinne Bataille, tél. : 01 53 33 53 44,
mail : corinne.bataille@cma-paris.fr

Financement de projets, la CMAP et la SIAGI vous accompagnent

Siagi
Notre engagement mutuel

Vous souhaitez obtenir un financement pour l'acquisition d'un véhicule, de matériel ou, plus globalement, pour contribuer à développer ou dynamiser votre entreprise, la CMAP vous propose de rencontrer un spécialiste du monde bancaire appartenant à la SIAGI, société de caution mutuelle de l'artisanat. ■

> ***Votre contact à la CMAP :*** *Yves Drahi, mail : yves.drahi@cma-paris.fr*

RAPPEL

Les trois sites industrie.gouv.fr, pme.gouv.fr et tourisme.gouv.fr sont désormais fusionnés en un portail unique : www.dgcis.fr

CÉDER VOTRE ENTREPRISE AVEC LE SOUTIEN DE LA CMAP

La transmission d'une entreprise constitue une étape décisive. C'est pourquoi, il est important de ne pas s'y prendre au dernier moment, d'être au clair avec ses intentions et d'avoir conscience des points forts et des points faibles de son entreprise. Aussi, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services afin de préparer au mieux votre projet !

Vous pourrez ainsi bénéficier :

- de **conseils individualisés,**
- d'un **diagnostic de votre entreprise** pour mieux en appréhender ses forces et faiblesses ainsi que sa valeur (avec le soutien de la Région Ile-de-France),
- de la **parution gratuite de votre annonce** dans notre bulletin trimestriel « Transmission-cession-reprise » et sur notre site internet www.cma-paris.fr,
- de la possibilité de faire paraître votre offre sur la **bourse nationale des opportunités artisanales (BNOA)** mise en place par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ainsi que sur la bourse régionale des entreprises artisanales de la Région Ile-de-France,
- d'une **journée de formation** « transmission d'entreprise : mode d'emploi ». ■

> *Vos contacts à la CMAP :*
Thibaut Dujardin, tél. : 01 53 33 53 25,
mail : thibaut.dujardin@cma-paris.fr
Brigitte Simonet, tél. : 01 53 33 53 21,
mail : brigitte.simonet@cma-paris.fr

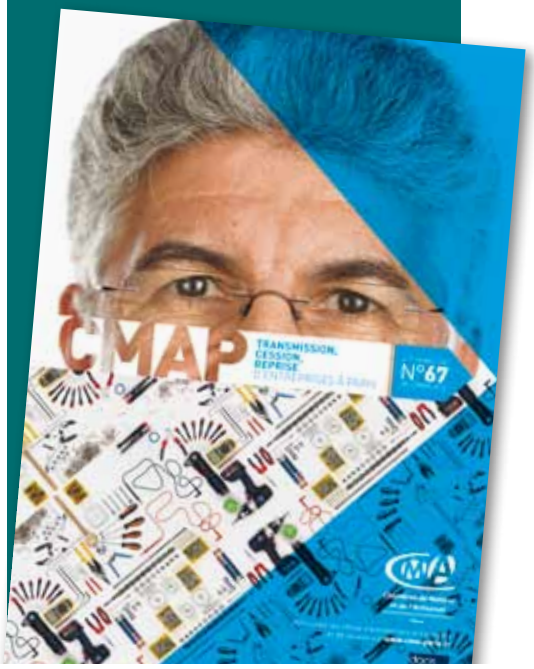

MISE EN GARDE DÉMARCHAGE COMMERCIAL ABUSIF POUR DES REGISTRES ET ANNUAIRES PROFESSIONNELS

Créateurs et chefs d'entreprise, nous vous mettons en garde depuis plusieurs années contre des procédés dont vous pourriez être victimes. Vous pouvez être l'objet de démarchage commercial « trompeur » qui s'apparente à de véritables arnaques, en recevant des documents qui ont l'apparence de documents officiels. Les démarcheurs s'adressent à vous comme si le paiement était obligatoire alors qu'il s'agit en fait de bulletins d'inscription dans des annuaires ou registres professionnels. Attention, vous constituez une cible privilégiée de ces pratiques déloyales et abusives qui peuvent être qualifiées pénalement d'escroquerie. Soyez vigilants, ces documents litigieux créent la confusion avec des documents officiels qui eux méritent toute votre attention. En cas de doute, les services de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris sont à votre disposition. ■

> ***Votre contact à la CMAP :***
Anne Lebrec,
mail : anne.lebrec@cma-paris.fr

« CertimétiersArtisanat », le certificat électronique pour les entreprises artisanales

Pour **simplifier vos démarches administratives en ligne** et assurer la **sécurité de tous vos échanges sur Internet,** la CMAP vous propose un nouvel outil, spécialement conçu pour vos besoins : **CertimétiersArtisanat.**

A quoi vous sert le certificat électronique ?

- À déclarer votre TVA par Internet
- À faire des demandes d'immatriculation de véhicules
- À effectuer vos déclarations sociales à l'Urssaf
- À répondre à des offres de marchés publics
- À signer tous vos documents Word, PDF et vos messages électroniques

En résumé, CertimétiersArtisanat c'est :

- **Simple :** votre clé et son code secret suffisent pour vous authentifier.
- **Rapide :** vous pouvez faire toutes vos démarches via Internet, vous n'avez plus besoin de vous déplacer.
- **Sécurisé :** le certificat est conforme aux règles de sécurité les plus récentes et les plus exigeantes. Il vous garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur Internet.
- **Économique :** un des moins chers du marché, 75 € valable 3 ans, il vous permet de réduire considérablement vos frais d'affranchissement en donnant une valeur légale à vos devis et à vos factures signés électroniquement. ■

> ***Pour commander un certificat ou obtenir plus d'informations sur cet outil, contactez*** *Laure Poirson, tel. 01 53 33 53 20, mail : laure.poirson@cma-paris.fr*

Vous avez le savoir-faire, voilà de quoi le faire savoir !

Le fond national de promotion et de communication de l'Artisanat qui a pour mission d'aider au développement du secteur, met gratuitement à disposition des artisans intéressés un kit de communication aux couleurs de « la première entreprise de France ». Ce kit est composé d'affiches, d'affichettes, d'autocollants mais également d'adhésifs spécialement conçus pour les véhicules. ■

> ***Pour commander gratuitement un kit de communication, rendez-vous sur :*** *www.artisanat.info/kit*

ARTISANS TAXIS > PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Des gestes simples pour vous protéger

Dans le courant du mois de novembre 2012, les caisses RSI d'Île-de-France vont lancer un programme de prévention des risques professionnels qui s'adressera spécifiquement aux artisans taxi. À cette occasion, ils pourront bénéficier :

➜ d'une consultation médicale de prévention des risques professionnels réalisée par leur médecin traitant ;

➜ d'informations et de conseils pratiques pour les aider à faire évoluer leurs comportements et leurs conditions de travail et ainsi mieux gérer leur santé.

Pour plus d'informations, contactez le service prévention de votre caisse RSI | RSI IDF-Centre : 01 43 18 57 44 | RSI IDF-Est : 01 80 39 94 89 | RSI IDF-Ouest : 01 57 64 78 15

prévention rsi pro programme de prévention des risques professionnels

RSI Régime Social des Indépendants

www.rsi.fr/prevention-pro

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

À l'heure où nous publions ces lignes, nous ne connaissons que les grands principes de ce pacte. Les modalités d'application devraient être votées par le Parlement en toute fin d'année 2012. Les entreprises devraient bénéficier, dès 2013, d'un crédit d'impôt proportionnel à la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Ce crédit d'impôt dont le taux n'est pas encore définitivement arrêté à ce jour (le Gouvernement évoque 4 % en 2013 et 6 % en 2014) serait imputable sur l'impôt sur les sociétés (IS) ou sur l'impôt sur le revenu (IRPP). A noter qu'il serait attribué sans condition particulière aux entreprises, le Gouvernement ayant pour objectif que ces gains profitent, avant tout, à l'emploi et à l'investissement. À ce jour, également, se pose la question des entreprises individuelles n'employant aucun salarié qui sont plus de 500 000 dans le secteur de l'artisanat. Pourront-elles bénéficier sous une forme ou sous une autre d'un allégement d'impôt ou de cotisations sociales de leurs dirigeants ? C'est quoi qu'il en soit ce qu'ont demandé avec force l'ensemble des représentants du monde de l'artisanat. Cette mesure, qui coûterait environ 20 milliards d'euros, serait financée pour une moitié par des économies supplémentaires sur le budget de l'Etat 2014 et pour moitié par une révision générale des taux de TVA qui s'établiraient comme suit :

- le **taux réduit** passerait de 5,5 % à 5 %,
- le **taux intermédiaire** passerait de 7 % à 10 %,
- le **taux normal,** enfin, passerait de 19,6 % à 20 %. ■

> ***Votre contact à la CMAP,*** *Yves Drahi, tél. : 01 53 33 53 22, mail : yves.drahi@cma-paris.fr*

Un nouveau régime fiscal et social pour les heures supplémentaires

La loi TEPA du 21 août 2007 avait instauré un régime fiscal et social qui permettait aux salariés de bénéficier d'une exonération d'impôts et d'une réduction des cotisations de sécurité sociale au titre des heures supplémentaires ou complémentaires effectuées. Les employeurs bénéficiaient, quant à eux, d'une déduction forfaitaire de cotisations patronales au titre de ces mêmes heures.

La 2ème loi de finances rectificative pour 2012 a supprimé ce régime. En ce qui concerne les salariés, les rémunérations perçues au titre des heures supplémentaires et complémentaires effectuées depuis le 1er septembre 2012 n'ouvrent plus droit à la réduction de cotisations salariales de sécurité sociale.

Sur le plan fiscal, les rémunérations perçues par les salariés au titre des heures supplémentaires et complémentaires effectuées à compter du 1er août 2012 ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne les entreprises, la déduction forfaitaire de cotisations patronales est maintenue uniquement pour les entreprises employant moins de 20 salariés. Le montant de la déduction forfaitaire de cotisations patronales a été fixé à 1,50 € par heure. ■

Rachat de trimestres de retraite pour les conjoints collaborateurs

Un décret du 7 septembre 2012 précise les conditions dans lesquelles les conjoints collaborateurs des chefs d'entreprises artisanales, commerciales ou libérales peuvent racheter des périodes d'activité au titre de leur retraite. Le demandeur doit être âgé d'au moins 20 ans et de moins de 67 ans à la date de la demande. Sa pension de retraite de base ne doit pas être liquidée. Il ne doit pas nécessairement avoir la qualité de conjoint collaborateur au moment de la demande mais doit démontrer pour les périodes à racheter « sa participation directe et effective à l'activité de l'entreprise ».

Seules les périodes de 90 jours au moins ouvrent droit à rachat. Le rachat ne peut excéder au total 24 trimestres et 4 trimestres par année civile.

Les demandes de rachat doivent être effectuées entre le 10 septembre 2012 et le 31 décembre 2020. Un décret doit fixer le montant de la valeur d'un trimestre. ■

AUGMENTATION DE LA COTISATION RETRAITE

Depuis le 1er novembre 2012, le taux de la cotisation vieillesse de base des artisans, commerçants et industriels passe de 16,65 % à 16,85 %.

Le taux sera ensuite réévalué chaque année et passera à :

- 16,95 % au 1er janvier 2014
- 17,05 % au 1er janvier 2015
- 17,15 % au 1er janvier 2016

Dans le régime général, l'augmentation de cotisations s'effectuera selon le calendrier suivant :

- **au 1er novembre 2012 :** part salariale à 6,75 %, part patronale à 8,40 %,
- **au 1er janvier 2014 :** part salariale à 6,80 %, part patronale à 8,45 %,
- **au 1er janvier 2015 :** part salariale à 6,85 %, part patronale à 8,50 %,
- **à compter du 1er janvier 2016 :** part salariale à 6,90 %, part patronale à 8,55 %.

Ces augmentations ont pour objectif de financer l'élargissement du dispositif de départ anticipé à la retraite à 60 ans pour longue carrière aux personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans. Suite à ce changement de taux en cours d'année, le Régime social des indépendants (RSI) a indiqué qu'il ne modifiera pas l'appel provisionnel prévu pour 2012. En revanche, un taux de 16,68 % (moyenne de l'ancien taux de 16,65 % calculé sur 10 mois et du nouveau taux de 16,85 % calculé sur 2 mois) sera appliqué sur les appels de régularisation de l'année 2012, même en cas d'activité non complète sur l'année. Le taux de 16,85 % sera, quant à lui, appliqué dès l'appel provisionnel de l'année 2013. ■

TÉLÉDÉCLARATIONS

Depuis le 1er octobre 2012, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ont l'obligation de télédéclarer et télérégler la TVA quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires. Si votre entreprise entre dans le cadre de cette obligation, vous devez déclarer et payer la TVA en ligne en vous connectant à l'espace Professionnels sur le site www.impots.gouv.fr. ■

> ***Votre contact à la CMAP,***
Sylvie Kohn, tél. : 01 53 33 53 23,
mail : sylvie.kohn@cma-paris.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ile-de-France

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France représente et défend les intérêts des 157 000 entreprises artisanales franciliennes et constitue l'interlocuteur régional privilégié pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques intéressant le secteur de l'artisanat. Retrouvez régulièrement ses actualités dans votre journal départemental et sur le site www.crma-idf.fr.

LA CRMA D'ÎLE-DE-FRANCE RENFORCE SES PARTENARIATS

Signature du Plan Régional Stratégique pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes 2012-2014

Daniel Goupillat, Président de la CRMA IDF, a signé en juin le Plan Régional Stratégique pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes 2012-2014 en présence entre autres de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, de Daniel Canepa, Préfet de Région Ile-de-France et de Paris, et de Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional d'Ile-de-France.
La CRMA IDF fait donc partie des 37 signataires issus des sphères publiques et privées qui s'engagent à décliner 81 actions concrètes en 2012 pour promouvoir l'égalité femmes/ hommes dans la région.

Cette signature fait suite à trois renouvellements et consolidations de partenariats signés en mai et juin avec la Banque Populaire, MAAF Assurances et la SIAGI. ■

RETROUVEZ LA CRMA ET LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'ILE-DE-FRANCE

Du 25 au 27 janvier 2013

Salon de l'apprentissage et de l'alternance,
Parc des Expositions de Paris

20e édition du salon de l'apprentissage et de l'alternance, organisé sous le haut patronage du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. ■

13 entreprises artisanales d'Île-de-France en mission économique à new-york

Du 15 au 23 août 2012, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France a accompagné 13 entreprises artisanales franciliennes à New-York à l'occasion du salon professionnel NYIGF (New York International Gift Fair), vitrine internationale aux Etats-Unis du cadeau, de la décoration d'intérieur et des accessoires de mode.

Les activités présentées au sein du Pavillon France ont remporté un franc succès : bijouterie fantaisie, cristallerie, accessoires de mode (sacs, chapeaux), objets de décoration, cadeaux (boîtes senteurs), art de la table et sculptures en joaillerie.

Le groupe de participants était accompagné par Daniel Goupillat, Président de la CRMA IDF, et par Marie-Frédérique Do Couto, Secrétaire générale.

Un rendez-vous avec des partenaires économiques et des représentants de la « French American Chamber of Commerce » a permis de jeter les premières bases d'un partenariat pour accompagner les artisans franciliens dans leur prospection du marché américain.
Cette opération a été organisée avec le soutien du Conseil régional d'Île-de-France et en partenariat avec Ubifrance. ■

BON À SAVOIR

Après avoir accompagné des groupes d'entreprises artisanales au salon Hotel Show de Dubaï en mai dernier puis en août à New-York, la CRMA proposera de nouvelles opérations export en 2013. N'hésitez pas à contacter le chargé de mission Export de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

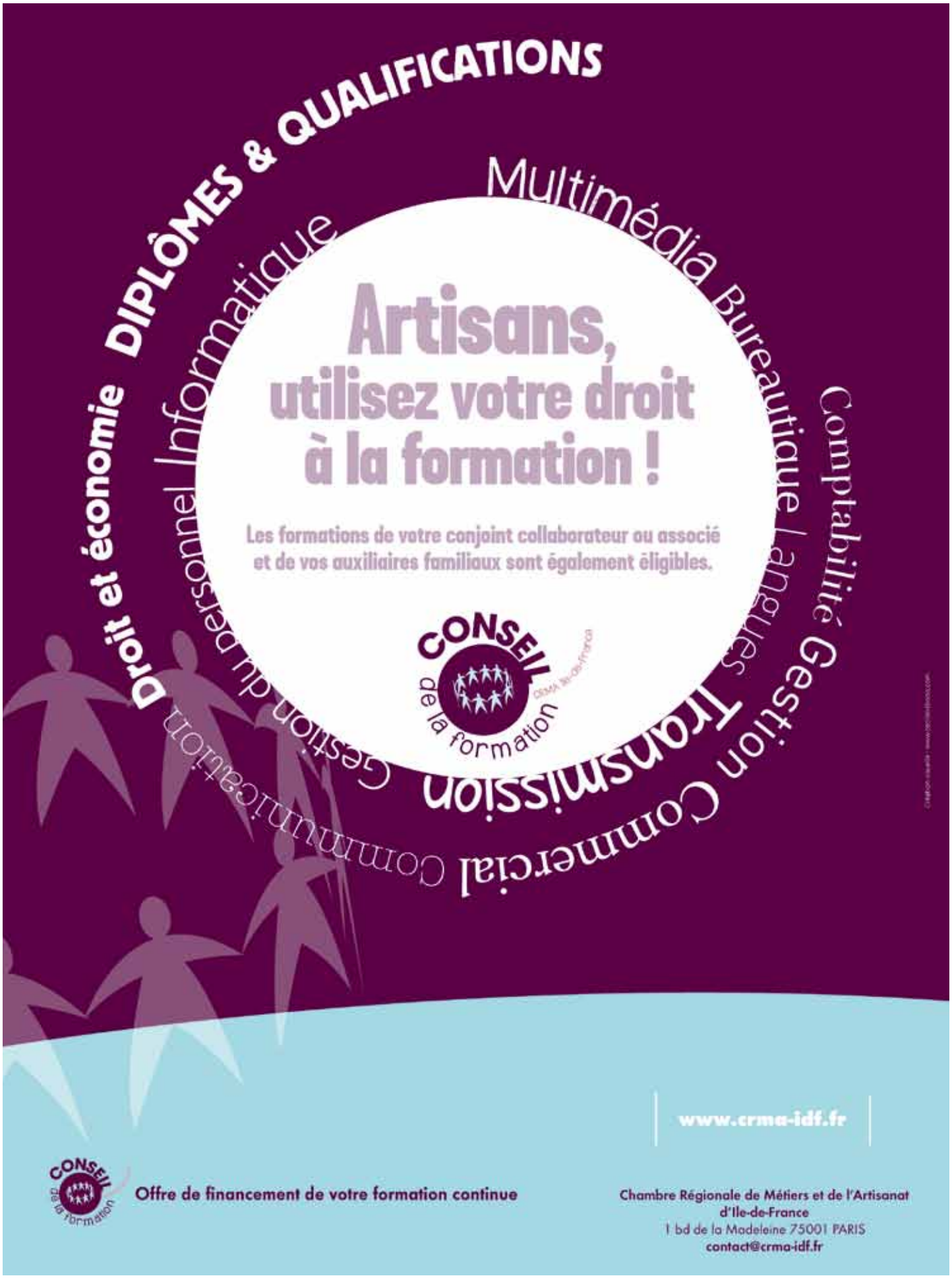
DIPLÔMES & QUALIFICATIONS
Multimédia
Bureautique
Langues
Comptabilité
Gestion
Commercial
Transmission
Communication
Gestion du personnel
Informatique
Droit et économie
Artisans,
utilisez votre droit
à la formation !
Les formations de votre conjoint collaborateur ou associé
et de vos auxiliaires familiaux sont également éligibles.
CONSEIL de la formation
CRMA Ile-de-France
www.crma-idf.fr
CONSEIL de la formation
Offre de financement de votre formation continue
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
d'Ile-de-France
1 bd de la Madeleine 75001 PARIS
contact@crma-idf.fr

Les formations de la CMAP : un atout pour votre entreprise

Être chef d'entreprise artisanale impose d'assumer l'ensemble des fonctions managériales : commerciale, comptable et financière en passant par les RH sans omettre bien sûr la production ... Les formations de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris permettent de renforcer vos compétences pour :

- **gagner en sérénité et sécuriser vos prises de décision,**
- **gagner en temps et réduire vos frais grâce à l'utilisation d'outils modernes d'aide à la gestion ou au développement,**
- **mieux anticiper sur vos obligations.**

En fonction de vos priorités du moment, relevez d'ores et déjà vos prochains rendez-vous à la Cmap dans notre calendrier et n'hésitez pas à nous retourner vos demandes d'information ou d'inscription.

INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE — Utiliser efficacement les ressources de son ordinateur

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
1	**Bien prendre en main son ordinateur :** maîtriser les fonctionnalités sous windows	3 jours	8, 9 et 10				90 €	630 €
2	**Word, les bases :** créer les documents de l'entreprise	3 jours	14, 21 et 28	26, 27 et 28		8, 15 et 22	90 €	630 €
3	**Word perfectionnement :** accélérer la production de documents	3 jours			4, 11 et 18		90 €	630 €
4	**Excel, les bases :** réaliser des documents de suivi d'activité : tableaux, fichiers, devis	3 jours	15, 16 et 17		5, 6 et 7	16, 17 et 18	90 €	630 €
5	**Excel perfectionnement :** gérer des bases de données, tableaux de bord, automatiser des calculs	3 jours			12 ,13 et 14		90 €	630 €
1+2 2+3 4+5	Formule bureautique 1	6 jours					150 €	-
1+2+4	Formule bureautique 2	9 jours					220 €	-

MULTIMÉDIA — Utiliser Internet, le graphisme et la photo numérique pour être mieux vu de sa clientèle, créer sa vitrine sur le web

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
6	**Internet, un outil au service de votre entreprise :** faire des recherches efficaces, maîtriser sa messagerie	2 jours	22 et 23		19 et 20		60 €	420 €
7	**Création graphique P.A.O. Corel draw :** créer des documents et insertions graphiques de qualité	4 jours	22, 23, 24 et 25		5, 6, 7 et 8	8, 9, 15 et16	120 €	840 €
8	**Photoshop :** retouche de photos pour vos documents et Internet	4 jours	15, 16, 17, et 18	18,19, 25 et 26		2, 3, 4, et 5	120 €	840 €
7+8	Formule multimédia 1	8 jours	réservée aux artisans et conjoints collaborateurs				210 €	-
9	**Création de site :** créer, gérer et mettre à jour son site	3 jours		5, 6 et 7	12, 13 et 14	23, 24 et 25	90 €	630 €
8+9	Formule multimédia 2	7 jours	réservée aux artisans et conjoints collaborateurs				180 €	-
7+8+9	Formule multimédia 3	11 jours	réservée aux artisans et conjoints collaborateurs				270 €	-

COMMERCIAL — Construire et mettre en œuvre une stratégie commerciale

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
10	**Aménager et animer son point de vente :** mettre en valeur son point de vente grâce à des actions efficaces	3 jours	14, 21 et 28		12, 13 et 14		90 €	630 €
11	**Gagner et fidéliser de nouveaux clients :** acquérir des méthodes de promotion des ventes	3 jours	29, 30 et 31		4, 11 et 18		90 €	630 €
11.1	**Développer son marché :** savoir analyser et définir une stratégie	1 jour	11	20		8	30 €	210 €
12	**Réussir sa participation à un salon :** identifier et mettre en œuvre les actions indispensables	1 jour	Nous consulter				30 €	210 €
13	**L'export : une opportunité pour l'entreprise ?** Bien préparer ses premiers pas	1 jour	Nous consulter				30 €	210 €
14	**Améliorer sa communication grâce à son « capital image »**	1 jour		4	25		30 €	210 €
10 + 11	Formule commerciale	6 jours	réservée aux artisans et conjoints collaborateurs				150 €	-

LANGUES — Comprendre et être compris d'une clientèle internationale

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
15	**Apprendre le français :** acquérir les bases nécessaires	35 heures		Les vendredis du 1er février au 5 avril 10 séances en ½ journées			150 €	1 050 €
16	**Anglais - niveau 1 (initiation) :** maîtriser l'anglais de base	35 heures	Les lundis du 21 janvier au 25 mars 10 séances en ½ journées			Les lundis du 8 avril au 17 juin 10 séances en ½ journées	150 €	1 050 €
17	**Anglais - niveau 2 :** se perfectionner en anglais professionnel	35 heures					150 €	1 050 €
18	**Anglais - niveau 3 :** s'entraîner au parler courant	35 heures					150 €	1 050 €
	Formule langue (2 stages cumulés)		réservée aux artisans et conjoints collaborateurs				270 €	-

COMPTABILITÉ — Savoir lire et interpréter ses documents comptables

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
19	**Initiation à la comptabilité :** acquérir et comprendre les bases	3 jours	8, 9 et 10	4, 11 et 18	5, 6 et 7	2, 3 et 4	90 €	630 €
20	**Comptabilité perfectionnement :** tenir sa comptabilité, l'analyser	3 jours	15, 16 et 17		19, 20 et 21		90 €	630 €
19+20	Formule comptabilité 1	6 jours	Formule réservée aux artisans conjoints collaborateurs				150 €	-
21	**Tenir sa comptabilité sur informatique - CIEL :** gagner en rapidité avec le logiciel	3 jours		19, 20 et 21		8, 15 et 22	90 €	630 €
19+21	Formule comptabilité 2	6 jours	Formule réservée aux artisans conjoints collaborateurs				150 €	-
19+20 +21	Formule comptabilité 3	9 jours	Formule réservée aux artisans conjoints collaborateurs				220 €	-
20.1	**Savoir lire un compte de résultat et un bilan :** repérer et comprendre les chiffres-clés	1 jour	14	25		15	30 €	210 €
20.2	**TVA : maitriser les règles, savoir la déclarer :** bien comprendre les mécanismes	1 jour	7		4	29	30 €	210 €
20.3	**Établir ses comptes prévisionnels :** s'assurer de sa solidité financière	1 jour		5		16	30 €	210 €
22.1	**Analyser la rentabilté de l'entreprise :** vérifier la performance de l'entreprise	1 jour		6	11	17	30 €	210 €
22.2	**Ajuster ses prix de vente :** réussir à bien définir ses prix	1 jour		7	18	18	30 €	210 €
22.3	**Évaluer ses besoins financiers, trouver des financements :** élaborer et présenter un plan de financement	1 jour		8		19	30 €	210 €
23	**Un devis juste pour ne pas perdre d'argent :** connaître les règles, mentions, calculs	2 jours	29 et 30		12 et 13	23 et 24	60 €	420 €
24	**Élaborer son devis sur informatique :** accélérer et automatiser les devis	2 jours	31/1 et 1/2		14 et 15	25 et 26	60 €	420 €
23+24	Formule devis	4 jours	Formule réservée aux artisans conjoints collaborateurs				90 €	-

JURIDIQUE ET SOCIAL — Rester en conformité avec la réglementation

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
25	**Faire le choix de l'EIRL :** protéger son patrimoine personnel	1 jour	28			22	30 €	210 €
26	**Accessibilité des locaux :** se mettre en conformité respecter les obligations avant le 01/01/2015	1 jour	Nous consulter				30 €	210 €
27	**La transmission d'entreprise artisanale :** mode d'emploi	1 jour			20		30 €	210 €
28	**Établir un bulletin de paie :** gérer les salaires, calculer les charges	3 jours		12, 13 et 14		22, 23 et 24	90 €	630 €
28.1	**Établir un bulletin de paie sur informatique - CIEL**	2 jours		19 et 20		29 et 30	60 €	420 €
29	**Sous-traitance :** vos responsabilités contrat et fondement juridique	1 jour		15		9	30 €	210 €
30	**Répondre à un marché public :** comprendre la procédure pour mieux répondre	1 jour		22		10	30 €	210 €

GESTION DU PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES — Connaître le cadre juridique d'une embauche, mieux gérer son personnel

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
31	**Accompagner et transmettre son savoir à un apprenti :** être maître d'apprentissage	2 jours			11 et 18		-	420 €
32	**Réussir et sécuriser son recrutement :** identifier le contrat, le profil, aspects réglementaires...	1 jour		6			30 €	210 €
33	**Maîtriser les obligations sociales et déclaratives en matière d'embauche**	1 jour		25		15	30 €	210 €
34	**Gérer le temps de travail de ses salariés :** connaître les obligations et comprendre la réglementation	1 jour	28		25		30 €	210 €
35	**Rentabiliser une embauche : identifier les coûts induits :** savoir évaluer la rentabilité d'une embauche	1 jour		26		16	30 €	210 €
36	**Évaluation des risques professionnels :** élaborer le document unique	1 jour	21		4		30 €	210 €
37	**Prévenir et gérer les tensions dans l'entreprise :** se donner les moyens de faire face	1 jour			11		30 €	210 €

AUTO-ENTREPRENEUR — Développer son activité

N°	Intitulé de la formation	Durée	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Tarifs (*) A	Tarifs (*) NA
38	**Gérer son activité d'auto-entrepreneur :** faire le point sur son activité, envisager les développements	1 jour	21	25	25	29	30 €	210 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

L'inscription se fait par retour du bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris du montant correspondant à la ou les formation(s) choisie(s). **Pour les chefs d'entreprise et leur conjoint collaborateur,** le tarif indiqué tient compte de la participation de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France. **Autres demandeurs :** possibilité pour vos salariés de faire financer la formation par l'organisme auquel l'entreprise cotise pour leur formation continue. La CMAP vous accompagne dans cette démarche.

Contacts : *Freddy Leno, Armelle Le Goc, tél. : 01 53 33 53 09 ou 01 53 33 53 51, email : formation@cma-paris.fr*

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Activité : ..... N° siren : .....

☐ Je souhaite obtenir une information complémentaire. *Vous pouvez aussi préciser les horaires auxquels vous êtes joignable :* .....

☐ Je souhaite m'inscrire à (aux) formation(s) N° : .....

(*) Tarifs A : artisans/conjoints collaborateurs ; tarifs NA : autre(s) demandeur(s)

DÉVELOPPER LA FORMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

Avec la CMAP versez votre taxe d'apprentissage à un CFA de l'artisanat.

Comme chaque année, un certain nombre d'entre vous auront à verser leur taxe d'apprentissage. Que vous ayez des apprentis ou non, votre taxe d'apprentissage peut contribuer au financement de l'activité des Centres de formation d'apprentis préparant aux métiers de l'artisanat. Ce choix d'affectation vous appartient et à nul autre ! Grâce à la CMAP, votre versement peut être utilisé pour la formation des futurs collaborateurs qualifiés et immédiatement opérationnels dont vos entreprises ont ou auront besoin. ■

> ***N'hésitez pas à utiliser notre bordereau de déclaration qui vous sera adressé prochainement et à le retourner accompagné de votre versement à notre centre de traitement.***

Les « Artimobiles » : 1000 collégiens à la découverte des métiers de l'artisanat

Les 19 et 20 novembre dernier, quatre collèges parisiens ont accueilli l'étape parisienne de la tournée des « artimobiles » financée par le FNPCA. Cette opération a permis à des classes de 3ème et de 4ème de découvrir les métiers de l'artisanat au cours de 3 séquences :

- **une phase d'introduction** animée par des agents de la CMAP,
- **une découverte en images** des métiers grâce aux tablettes équipant des véhicules customisés, « artimobiles »,
- **un dernier temps fort** avec le témoignage d'artisans venus leur faire partager leur parcours et leur passion pour leur métier.

Les intervenants ont été séduits par la curiosité des collégiens et l'intérêt porté aux métiers de l'artisanat. Les équipes pédagogiques des collèges ont, quant à elles, souligné la qualité des interventions et se sont félicitées de cette initiative.

Pascal Barillon, vice-président de la CMAP, accueilli par le principal du collège Edmond Michelet, a également pu apprécier la qualité de la manifestation lors de sa visite.
Gageons que cette opération aura permis de répondre aux interrogations des collégiens sur leur future orientation scolaire et professionnelle et leur aura fait découvrir la riche palette d'opportunités qui s'offre à eux dans l'artisanat. ■

La CMAP tient à remercier l'ensemble des artisans présents sur cette opération :
Mme Aumoitte *(fleuriste, formatrice à l'Ecole des fleuristes de Paris, 75019)* • **Mme Quach** *(coiffeuse, 75018)* • **Mme Liebert** *(coiffeuse, 75020)* • **M. Foenix** *(glacier, 75017)* • **M. Fayot** *(bottier, 75012)* • **Mme Levy** *(boulangère, 75016)* • **M. Gaudard** *(pâtissier, 75009)* • **M. Cosse** *(boucher, 75011)*

Maîtres d'apprentissage, confirmez et faites reconnaitre vos compétences :

L'accompagnement et la transmission de son savoir-faire à un apprenti obéissent à des exigences fortes en termes d'organisation et de pédagogie dans l'entreprise.
La réussite du parcours alternance impose notamment de bien sélectionner le jeune, de construire une relation de qualité avec cette recrue, avec le CFA et au sein de l'entreprise. Il est aussi essentiel de bien comprendre le fonctionnement de ce contrat de travail de type particulier appliqué à un jeune qui découvre alors le monde du travail.

« Accompagner et transmettre son savoir faire à un apprenti : être maître d'apprentissage » cette formation, gratuite pour les artisans* vous permettra de découvrir **des points de repères essentiels** à la **fonction de maître d'apprentissage.**
Cette formation vous apportera les bases nécessaires pour postuler au titre de Maître d'apprentissage confirmé, véritable reconnaissance de vos compétences, dont les conditions d'attribution sont déterminées par le Code du travail. ■

> ***Vous avez déjà formé des apprentis ou envisagez d'en embaucher, votre contact :*** *Cécile Monition, tél. 01 53 33 53 71 formation@cma-paris.fr.*
> ***Vous pouvez aussi retourner le bulletin contact ci-contre à :*** *Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris - centre de formation - 72/74 rue de Reuilly 75592 Paris cedex 12.*

VALORISATION DE L'ENTREPRISE ARTISANALE FORMATRICE

Nom : .....
Prénom : .....
Nom de l'entreprise : .....
Adresse de l'entreprise : .....
Tél. : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
Mail : .....
Activité : .....
N° siren : .....

☐ Je souhaite obtenir des informations complémentaires

☐ Je m'inscris à la formation des 11 et 18 mars 2013

☐ Je souhaite obtenir des informations sur le titre de maître d'apprentissage confirmé

** Nous consulter pour vos salariés*

Zoom formation de la CMAP : le multimédia « pour booster » votre communication commerciale

Quel acheteur, particulier ou professionnel, n'utilise pas un smartphone, une tablette un ordinateur pour faire ses recherches avant de se décider pour un achat ou communiquer ?
Si internet et les messageries ne remplacent pas le contact direct, ils permettent néanmoins d'être connu du plus grand nombre et de démultiplier son action commerciale.
Développer son activité impose, aujourd'hui, de se doter d'outils ou de moyens de communication modernes qui viendront en renfort de l'action terrain et des supports papier.
La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris vous propose de mieux utiliser les technologies multimédia, devenues largement accessibles et souvent simples à mettre en œuvre pour :

- **la mise en valeur de votre travail grâce à la retouche d'image,**
- **la personnalisation de vos documents commerciaux ou la conception de diaporamas pour animer un espace de vente, un show-room, un stand, une présentation…**
- **la création de votre propre « vitrine » sur internet avec la formation « création de site ».** ■

PHOTOSHOP

Retoucher les images numériques pour réaliser des documents commerciaux ou des insertions de qualité.

Dates : 18, 19, 25 et 26 février 2013 ou 2, 3, 4, 5 avril 2013
Coût d'inscription : 120 €*

P.A.O. COREL DRAW

Réaliser tous les projets graphiques d'une entreprise depuis la création de logos jusqu'aux illustrations ou annonces publicitaires.

Dates : 5, 6, 7 et 8 mars 2013 ou 8, 9, 15 et 16 avril 2013
Coût d'inscription : 120 €*

CRÉATION DE SITE

Mise en forme, à l'aide des photos et documents réalisés lors des deux premiers stages, de votre site internet

Dates : 12, 13 et 14 mars 2013 ou 23, 24 et 25 avril 2013
Coût d'inscription : 90 €*

Attention ! Il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances du système d'exploitation et du logiciel Corel draw
**l'inscription simultanée à plusieurs formations vous permet de bénéficier d'un tarif dégressif*

INSCRIPTION ET/OU RENSEIGNEMENTS

Pour un conseil, une inscription à l'une ou l'autre de ces formations, vos contacts : Freddy Leno, tél : 01.53.33.53.09, freddy.leno@cma-paris.fr ou Armelle Le Goc tél. 01.53.33.53.51, armelle.legoc@cma-paris.fr ou retournez le bulletin joint avec votre chèque de réservation.

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mail : .....

Activité : .....

N° siren : .....

☐ *Je souhaite une information complémentaire sur la formation :*
☐ *Je m'inscris à la formation « PAO » :* .....
dates choisies : .....
☐ *Je m'inscris à la formation « photoshop »*
dates choisies : .....
☐ *Je m'inscris à la formation « création de site »*
dates choisies : .....

Zoom formation de la CMAP : les essentielles pour ne pas perdre d'argent

Diriger une entreprise, c'est faire face au quotidien à une multitude de situations et prendre de multiples décisions. Accepter une commande ou un chantier, soumettre un devis, investir, embaucher, chercher des financements... vos choix ont des conséquences financières. Certains peuvent mettre en péril la vie de votre entreprise.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris vous propose de renforcer et développer des compétences fondamentales avec une sélection parmi quelques modules courts.

- « Un devis juste pour ne pas perdre d'argent »
  les 29 et 30 janvier ou 12 et 13 mars, ou 20 et 24 avril
- « Etablir ses comptes prévisionnels »
  le 5 février ou 16 avril
- « Ajuster ses prix de vente »
  le 7 février ou 18 mars ou 18 avril
- « Evaluer ses besoins financiers, trouver des financements »
  le 8 février ou le 19 avril
- « TVA : maîtriser les règles, savoir la déclarer »
  le 4 mars ou le 29 avril

INSCRIPTION ET/OU RENSEIGNEMENTS

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Tél. : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Fax : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mail : .....

Activité : .....

N° siren : .....

☐ *Je souhaite une information complémentaire sur la (les) formation(s) :* .....

.....

☐ *Je m'inscris à la formation :* .....

date choisie : .....

LA LETTRE DE LA CMAP

Nous contacter : Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris - 72 rue de Reuilly - 75592 Paris cedex 12 - Tél. : 01 53 33 53 33 contact@cma-paris.fr - **www.cma-paris.fr** • **Directeur de la publication :** Christian Le Lann • **Rédacteur en chef :** Fabrice Jugnet • **Coordination :** Bérengère Heduit • **Crédits Photos :** Bérengère Heduit, Istock, Fotolia, • **Conception, mise en page :** Agence Linéal - 03 20 41 40 76 • **Impression :** Inter Routage

Chambres de Métiers et de l'Artisanat Paris